

Pas la joie dans les campings

SCHARES,LUC

Samedi 10 mai 2008

Province Les politiques débattent, les résidants maugréent

Les cas d'habitat permanent dans les zones de loisir sont parfois loin d'être résolus. Comme à Onhaye.

La petite route serpente gentiment entre prairies et champs. Tout cela respire le calme et la chaleur riante de la campagne sous le soleil de mai. Pourtant, au bout de cette route, un petit village d'irréductibles frappe du poing sur la table. Ils sont résidants permanents dans un camping dont la requalification en zone d'habitat pose problème.

Fabien Lardinois, de l'ASBL LST (Luttes Solidarités Travail), connaît bien le sujet. Depuis dix ans, il sillonne régulièrement différentes zones de loisirs à Somme-Leuze, Hastière ou ailleurs. C'est lui qui nous a amené dans un coin de la commune d'Onhaye. « *Il y a bien sûr un camping qui est en passe de fermer à Anhée, mais venez plutôt au Domaine du mayeur François* », avait-il avancé lors d'un premier contact téléphonique. Et nous voilà à déambuler dans un décor qui n'a plus rien de commun avec les villages avoisinants, où les allées sont appelées « rue Alfred » ou « rue Roger ». Le pimpant peut côtoyer la pleine déglingue. Côté construction, les matériaux varient de la brique à la tôle ondulée, en passant par le bois. Visiblement, certains veulent préserver le site et le faire vivre alors que d'autres l'ont abandonné. Tout le camping est décrété insalubre.

Trop isolé

« *Ce domaine compte une nonantaine de résidants permanents, poursuit Fabien Lardinois. Comme le prévoit la procédure, une demande de requalification du site a été demandée, pour le faire passer de zone de loisir à zone d'habitat. Le problème est que nous sommes ici totalement entourés de terres agricoles, et donc relativement éloignés d'autres zones d'habitat. Ce qui pose problème à la Région.* »

Le camping d'Onhaye n'est pas l'unique dossier à buter sur une – grosse – embûche administrative. Force est de reconnaître que, en province de Namur, un nombre non négligeable de domaines ont été requalifiés, rééquipés et réaménagés. Mais d'autres restent en rade, par exemple dans le Condroz ou l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Sur sa petite terrasse abritée par un large parasol, Yolande Prévost nous accueille. Sa maisonnette est en dur et coquette. Elle a coûté, il y a douze ans, quelque 2,5 millions de francs, soit près de 62.500 euros. « *Les travaux ont été réalisés par un entrepreneur selon des plans, explique l'habitante. Le permis de bâtir a été délivré en bonne et due forme. Et aujourd'hui, parce que le domaine est frappé d'insalubrité, on voudrait me faire accepter que ma maison ne vaut plus que 10.000 euros ? Jamais. Je veux sauver mon bien !* »

Province : le fonds Hapet conforté

Ce vendredi, en matinée, les six commissions réunies du conseil provincial se retrouvaient au centre culturel de Hastière. Au menu du jour : le soutien financier aux initiatives communales en matière d'habitat permanent dans les équipements à vocation touristique. Le fonds Hapet a été au centre des discussions.

Le plan HP, pour habitat permanent, est l'outil de la Région wallonne. Il est sans conteste le plus connu, et le plus important sur le plan financier. Il vise prioritairement le relogement des familles, mais peut également intervenir dans l'accompagnement d'une requalification de la zone de loisir. Certains travailleurs sociaux diront que le plan HP n'a pas toujours les moyens de ses ambitions, surtout en milieu rural où les logements sociaux disponibles sont trop rares pour reloger des résidents aux revenus très souvent modestes.

La Région n'est pas le seul niveau de pouvoir à dispenser ses deniers concernant cette question. Depuis 2002, l'institution provinciale a constitué un fonds, baptisé « Hapet », cofinancé par le Bureau économique de la Province. Ce soutien est destiné aux douze communes namuroises qui ont adhéré au plan HP. Comme le rappelait la députée Maryse Robert-Declercq (PS), l'habitat permanent concerne 10.000 personnes en Wallonie, dont plus de la moitié en province de Namur.

Concrètement, un euro investi par une commune permet d'obtenir un euro provincial, avec un plafond de 250.000 euros par projet. Ainsi, un coup de pouce a été donné pour racheter des parcelles, démolir des caravanes, assainir des parcelles. A Walcourt, une subvention a aussi servi à des travaux d'équipement en eau et en infrastructures sanitaires.